

COMPTE-RENDU - BUREAU COMMUNAUTAIRE
Jeudi 24 Janvier 2019

Etaient présents : Daniel ARTAUD, Nathalie AURIAC, Alain BARI, Simon BAVARD, Frédéric BONNEL, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Alain CAU, Monique CHARLES, René CLASTRES, Jean-Claude DEGA, André DESCOINS, Jocelyne FERT, Michel ICART, Alain METGE, Nadine NENY, Maryse PERIGAUD, Denis PUECH, Alain SERVAT, André VIDAL, Jean-Noël VIGNEAU.

Procurations : Jean BOUSSION à Jean-Noël VIGNEAU

Excusés : Magalie BERNERE, Christiane BONTE, Patricia DANDURAND, Patrick LAFFONT, Jean-Jacques MERIC, Geneviève OSMOND, Gérald ROVIRA, Marie-Christine SOULA, Christine TEQUI, Patrick TIMBART

Secrétaire de séance : Ginette BUSCA

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 10 janvier 2019

- **Dossier soumis à délibération du bureau**

Juridique

- Protocole entre la CCCP et l'Association Familles Rurales du Haut-Couserans pour la réparation du sinistre automobile du 16/08/2018 (rapport n° 1)

Education

- Convention de gestion de services avec la ville de Saint-Girons (rapport n°2)

Eau Assainissement

- Convention d'achat d'eau entre la CCCP et le SMDEA et
- Convention de vente d'eau entre la CCCP et le SMDEA (rapport n°3)

- **Dossiers soumis à l'avis du bureau ou préparatoires au conseil communautaire**

Technique

- Décision d'agrément de principe immobilier pour le projet de construction d'une caserne de gendarmerie de Saint-Girons (rapport n°4)

Education

- Tarifs des services périscolaires et extrascolaires transférés à la CCCP au 1^{er}/01/2019 (rapport n°5)

Questions diverses

Compte-rendu de commissions

Le Président ouvre la séance à 18H15

➤ **VALIDATION DU PV DU BUREAU DU 10 janvier 2019**

Le Président demande s'il y a des observations sur le PV du Bureau du 10 janvier 2019.

Les Membres du Bureau communautaire valident à l'unanimité le PV (22 voix).

➤ **DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Juridique

- Protocole entre la CCCP et l'Association Familles Rurales du Haut-Couserans pour la réparation du sinistre automobile du 16/08/2018

M. le Président présente le rapport.

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est propriétaire du véhicule immatriculé EL 751 QK, de type Renault Trafic.

Par convention en date du 22 janvier 2018, ledit véhicule a été mis à disposition de l'Association Familles Rurales du Haut-Couserans.

En date du 16 août 2018, le véhicule a été endommagé, la responsabilité incombe à l'association susmentionnée.

Suivant application conventionnelle, il est demandé à l'association le remboursement de la franchise applicable, soit 150 euros.

Monsieur le Président précise que l'ensemble des conventions de mise à disposition de véhicules ont vocation à être amendé en vue de la modification des clauses tendant à la prise en charge intégrale des coûts des sinistres automobiles.

Vu les dispositions du code civil, notamment les articles 2044 et 2052 et suivants,

M. le Président invite les Membres du Bureau à délibérer s'il n'y a pas de question.

Vote : **pour : 22** **contre : 0** **abstention : 0**

Education

- Convention de gestion de services avec la ville de Saint-Girons

M. le Président propose aux Membres d'ajourner ce rapport suite à une proposition d'amendement de la ville de Saint-Girons.

Les membres acceptent d'ajourner ce rapport à l'unanimité.

Eau Assainissement

- Convention d'achat d'eau entre la CCCP et le SMDEA et Convention de vente d'eau entre la CCCP et le SMDEA

M. le Président propose aux Membres d'ajourner ce rapport dans l'attente d'informations complémentaires notamment en ce qui concerne les restes à recouvrer de part et d'autre.

➤ **Les membres acceptent d'ajourner ce rapport à l'unanimité.**

Sport

Demande de subvention exceptionnelle par l'association Club Athlétique St Girons à l'occasion du ¼ de finale du championnat de France de cross-country.

M. le Président sollicite l'approbation des Membres afin de présenter ce rapport supplémentaire en séance.

➤ **Les Membres acceptent, à l'unanimité, d'étudier ce rapport**

M. Gérard Cambus, Vice-Président en charge des Sports, présente le dossier.

Accueil en Couserans du ¼ de finale du Championnat de France de Cross le dimanche 3 février 2019 à Antichan.

Le Club Athlétique Saint-Girons organise cette manifestation avec le soutien de la ligue d'Occitanie d'Athlétisme et de L'association le SPIRIDON du Couserans. Pour information, le CAST sera en charge de l'organisation matérielle et le SPIRIDON prendra en charge la partie restauration.

Cette manifestation accueillera 1 200 coureurs répartis dans les catégories de Benjamin à Master.

L'association Athlétique sollicite une subvention de 1 000€ (égale aux dépenses de location de matériels auprès de la CCCP tels que chapiteaux, barnums, podium, et autres matériels utiles) pour accueillir, dans les meilleures conditions, ce championnat de Cross.

Les membres du Bureau proposent de retenir une subvention d'un montant de 2 000€.

M. le Président invite les Membres à délibérer sur un montant de subvention exceptionnelle de 2 000€ s'il n'y a plus de question.

➤ **Vote :** **pour : 22** **contre : 0** **abstention : 0**

Travaux

Amendement tarif prestation PATA (Point A Temps Automatique)

M. Alain Metge, Vice-Président en charge des Travaux, propose, avec l'avis favorable de la commission Travaux qui s'est tenue le 22 janvier 2019, de modifier le coût de la prestation PATA. En effet le coût de l'émulsion a fortement augmenté. Il est proposé de tenir compte de cette évolution dans le prix de la prestation.

Il est proposé d'appliquer un prix journée de 2 300€ au lieu de 2 100€.

M. le Président invite les Membres à délibérer sur l'augmentation de tarif proposée qui passerait de 2 100 à 2 300€ ht/jour s'il n'y a plus de question.

➤ **Vote :** **pour : 22** **contre : 0** **abstention : 0**

• DOSSIERS SOUMIS À L'AVIS DU BUREAU OU PRÉPARATOIRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Technique

- Modification de la décision d'agrément de principe immobilier pour le projet de construction d'une caserne de gendarmerie de Saint-Girons

M. le Président rappelle le projet de construction d'une caserne de gendarmerie sur la commune de Saint-Girons

Il précise que la gendarmerie sollicite la CCCP pour une **nouvelle délibération** pour la poursuite du projet de construction qui viendra confirmer son engagement à conduire le projet conformément aux conditions juridiques et financières du dispositif du décret n°93-130 du 28/01/1993 et du référentiel d'expression des besoins définis par la DGGN/BPI par **décision modificative d'agrément de principe n° 7.491 GEND/DSF/SDIL/BPI du 2 février 2015**.

A réception de cette délibération, le BAIN saisira la sous-direction de l'immobilier et du logement de la DGGN à Paris pour **établir la décision d'agrément de principe immobilier modificative**. C'est à partir de ce document que sera établi, par le service France Domaine de la DDFP de l'Ariège, l'avis sur le montant du loyer et le projet de bail constatant la location des locaux par la gendarmerie. Ce document sera adressé à la CCCP pour signature.

M. le Président invite les Membres à donner un avis s'il n'y a pas de question.

➤ **Avis :** **favorable : 22** **défavorable : 0** **abstention : 0**

Education

- Tarifs des services périscolaires et extrascolaires transférés à la CCCP au 1^{er}/01/2019

Mme Nadine Neny, Vice-Présidente en charge de la commission Education, présente le rapport. Les services péri et extrascolaires payants (ALAE et ALSH) ont été transférés à la communauté des communes Couserans Pyrénées au 1^{er} janvier 2019. Il est donc nécessaire que la

communauté de communes fixe les tarifs pour les services transférés dont elle assure dorénavant la gestion directe.

Elle informe que les tarifs de ces services ont été précédemment votés par les conseils municipaux des communes qui en assuraient la gestion pour la période scolaire 2018-2019. Ces tarifs ont été communiqués aux familles en début d'année scolaire.

Mme la vice-présidente précise qu'il existe une pluralité de tarifs qui tiennent compte des revenus et du quotient familial conformément au règlement de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Les tarifs votés par les communes sont les suivants :

SIVE	Quotient familial inférieur à 435€	Quotient familial compris entre 436 et 630€	Quotient familial supérieur à 630€
ALAE de Castillon	8€ par trimestre par enfant	12€ par trimestre par enfant	16€ par trimestre par enfant

SIVE ALAE Engomer	Quotient familial inférieur à 435€	Quotient familial compris entre 435.01 à 530 €	Quotient familial compris entre 530.01 à 670€	Quotient familial compris entre 670€ et 999€	Quotient familial supérieur à 999 €
Pour le 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	8€ par mois	8.5€ par mois	9€ par mois	10 € par mois	11 € par mois
Pour le 3 ^{ème} enfant	6€ par mois	6,5 € par mois	7€ par mois	8€ par mois	9€ par mois
Pour le 4 ^{ème} enfant	5€ par mois	5,5 € par mois	6€ mois	7€ par mois	8€ par mois
Pour le 5 ^{ème} enfant	4€ par mois	4,5 € par mois	5€ par mois	6€ par mois	7€ par mois

Commune	Quotient familial inférieur à 435€	Quotient familial compris entre 435.01 à 530 €	Quotient familial compris entre 530.01 à 670€	Quotient familial supérieur à 670€
ALAE OUST Matin et soir	30 € par an	31 € par an	32 € par an	33 € par an
ALAE OUST Matin et soir (pour 1 enfant supplémentaire)	15€ par an	15.5€ par an	16€ par an	16.5€ par an
ALAE midi	1.00€	1.50€	1.75€	2.00€
Accueil Mercredi Après-midi OUST	4€ par an	4.5€ par an	4.75€ par an	5€ par an

Commune	Quotient familial inférieur à 435€	Quotient familial compris entre 435.01 à 530 €	Quotient familial compris entre 530.01 à 670€	Quotient familial supérieur à 670€
ALAE Saint Lizier (de 12 à 14h)	0.15€ par heure de présence	0.20€ par heure de présence	0.25€ par heure de présence	0.30€ par heure de présence
ALAE Saint Lizier (de 16 à 17h)	0.15€ par heure de présence	0.20€ par heure de présence	0.25€ par heure de présence	0.30€ par heure de présence
ALSH extrascolaire (demi journée)	5€	5.10 €	5.20 €	5.30 €
ALSH extrascolaire (journée)	10€	10.20 €	10.40 €	10.60 €

Mme la vice-présidente propose de maintenir ces tarifs jusqu'à la fin de l'année scolaire, en sachant qu'un projet d'harmonisation des tarifs à l'échelle du territoire sera présenté ultérieurement pour la période scolaire 2019-2020.

Les membres de la commission FINANCES ont émis un avis favorable en date du 16 janvier 2019.

M. le Président invite les Membres à donner un avis s'il n'y pas de question sur la reprise des tarifs par la CCCP votés par les conseils municipaux pour l'année scolaire 2018-2019

Avis : **favorable : 22** **défavorable : 0** **abstention : 0**

➤ QUESTIONS DIVERSES

Demande prêt de Chapiteau pour une manifestation de chasse

Le Bureau est informé d'une demande de prêt de chapiteau par l'association France Avenir Chasse qui organise le 31 mars prochain un festival à Martre Tolosane.

M. le Président proposera aux Membres du Bureau d'étudier un prêt de matériel à titre exceptionnel.

Demande de location hangar de Sainte-Croix Volvestre par une entreprise

Le Bureau est informé qu'une entreprise a sollicité la CCCP afin de savoir si le bâtiment intercommunal, situé sur la commune de Sainte-Croix Volvestre, était en location.

Le Président communique les éléments dont il dispose sur ce dossier.

Distribution du Bulletin par la Poste

M. le Président informe les Membres du Bureau d'une rencontre avec 6 cadres de La Poste au sujet du dysfonctionnement sur la distribution des bulletins d'information de la CCCP fin décembre.

Le Président communique les éléments dont il dispose sur ce dossier.

Culture/Patrimoine

M. Denis Puech, Vice-Président, indique qu'il a plusieurs informations à communiquer.

- La directrice du réseau de lecture sera absente pendant plusieurs semaines. Un remplacement doit être envisagé dans la mesure où elle ne sera pas de retour avant le mois d'octobre.
 - Cet agent est aussi détaché du Séronais depuis la fusion où elle occupait le poste de responsable de la médiathèque centrale. Le responsable du service convention territoire lecture pré la DRAC propose à la CCCP de financer à 50 % le poste de responsable médiathèque sur le Séronais pour une durée de 3 ans garantie.
 - La CCCP devrait prendre en charge, suite au transfert de la compétence au 01/01/2019, le loyer de la bibliothèque de Saint-Girons, dont le Conseil Départemental est propriétaire, à compter du mois de février.
- M. le Président propose de recueillir un avis juridique afin de voir ce qu'il convient de faire.
- Avec l'intégration de l'école de Musique au 01/01/2019, des rencontres se sont tenues avec les enseignants et Mme la Présidente de l'association Union Musicale. Il est proposé de régler par une convention les rapports entre l'association et la partie publique de l'école de musique. Le nom « Ecole de Musique de Saint-Girons » est aussi à étudier, la commission culture fera des propositions.
 - Le 19 janvier dernier, dans le cadre des Nuits de la lecture dans les médiathèques têtes de réseau, Anne Desplantez est venue présenter son livre à Lorp Sentaraille, la DRAC était présente, soirée très réussie.
 - La DRAC propose le financement de la restauration du Prieuré de Sainte-Croix Volvestre dès 2019 à hauteur de 80 %. Les travaux comprendraient la consolidation de la toiture, le remplacement de fenêtres.
- M. Alain Bari propose de solliciter le Département sur ce projet afin d'assurer un financement à hauteur de 80 % tous partenaires confondus.

M. le Président informe le Bureau de la tenue d'un séminaire, le 1^{er} février prochain, concernant l'enveloppe à réserver aux projets d'investissements 2019 ; seront conviés tous les élus responsables des compétences ainsi que les directeurs.

Information financement FDAL et sentiers PDR

M. Michel Icart, Vice-Président, rappelle aux élus maires que les dossiers de subventions FDAL seront à saisir en ligne sur le site du Conseil Départemental avant la fin du mois de février 2019.

Les critères de subvention concernant les sentiers de randonnées classés PDR ont évolué ; Afin de prétendre au même montant en 2019, il faudra présenter des sentiers rentrant dans les nouveaux critères.

Gouvernance du PNR Pyrénées Ariégeoises

Des élus s'interrogent sur la gouvernance à venir du PNR PA.

Le Président communique les éléments dont il dispose sur ce dossier

Responsabilité temps repas cantine et temps péri-scolaire

La Directrice Générale des Services précise que la compétence détenue par la CCCP ou la commune entraîne la responsabilité du service qu'il soit réalisé en direct ou délégué par convention ou avec un marché.

M. le Président informe qu'une réunion spécifique pour préciser ce point sera tenue prochainement.

➤ COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

Communication

M. André Descoins, Vice-Président en charge de la commission, rend compte aux membres du Bureau de la commission du 17 janvier dernier.

1. Dépliants horaires Transport à la Demande

Des nouvelles fiches horaires pour le Transport à la Demande ont été créées, associées à un dépliant, suite au nouveau marché avec les transporteurs, effectif depuis le 1er janvier 2019.

➤ Les Membres du Bureau répondent favorablement à cette proposition

2. Refonte du site web sictom-couserans.fr

Le site du sictom sictom-couserans.fr a été créé en 2006-2007

La commission propose au bureau d'intégrer ce site à celui de la Communauté de Communes.

Le nom de domaine sictom-couserans.fr doit aussi être redirigé vers le site de la Communauté de Communes.

Le cas est différent pour les Thermes, le Centre Aquatique ou les eaux du Couserans qui disposent aussi d'un site, mais qui ont un rôle commercial.

➤ Le Président propose que cette décision soit prolongée dans le cadre de la commission Durable A

3. Harmonisation générale adresses mails.

Depuis la fusion, trois services ont conservé leur ancien nom de domaine dans les adresses mails : @sictom-couserans.fr @eauxducouserans.com @thermes-aulus.fr

La commission propose aux membres du Bureau d'harmoniser tous les noms de domaines car il s'agit de personnel et services de la communauté de communes et ce afin de renforcer la communication et de ne pas laisser de doutes sur l'origine de ces services.

Il serait plus efficace que toutes les adresses soient @couserans-pyrenees.fr accompagnées d'une signature qui renvoie au poste et au service.

➤ Le Président propose que cette décision soit prolongée dans le cadre de la commission Durable A et du conseil d'exploitation des Thermes d'Aulus

La séance est levée à 21H15

